

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 17 octobre 2022

N° CM17102022-12
CC/CPG

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept du mois d'octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 11 octobre 2022

Nombre de Conseillers : 29

Nombre de votants : 28

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, M A. PERROTIN, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M N. RIPALT, Mme E. RABILIER, M P. BOUSSEAU, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, M M. PRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M C. PRIOU

Mme E. BILLEAUD

Mme M. LERAY

Mme M. RANGEARD

Procuration à

“

“

“

M A. PERROTIN

Mme I. BROSSET

M N. RIPALT

M D. DOLE

Absent :

M A. DIAS COUTO

Secrétaire : Mme MN FRADIN

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS : OUVERTURES DE POSTES

CONSIDERANT que suite à différents départs de la collectivité il est nécessaire de procéder au remplacement des agents ;

CONSIDERANT que pour le poste de responsable du service « Finances » il conviendrait d'ouvrir le poste correspondant au grade de l'agent qui sera recruté pour la remplacer et que, dans ce cas, un poste de rédacteur territorial à temps complet est donc à ouvrir ; le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe détenu par l'agent auparavant étant à supprimer ;

CONSIDERANT que suite à un départ en retraite d'un agent des services techniques (Espaces verts) il conviendrait d'ouvrir un poste d'adjoint technique territorial à temps complet et de supprimer le poste sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe auparavant détenu par l'agent parti ;

CONSIDERANT que, dans le tableau des effectifs, étaient toujours conservés 3 postes qui aujourd'hui n'ont plus lieu de rester ouverts et qu'il conviendrait donc de supprimer :

- un poste sur le grade de technicien principal de 2^{ème} classe ;
- un poste sur le grade d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe ; ces 2 postes sont à temps complet ;
- un poste d'adjoint technique territorial à 25h00 par semaine ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DECIDE de créer :

- un poste de rédacteur territorial à temps complet ;
- un poste d'adjoint technique territorial à temps complet ;

DECIDE de supprimer :

- un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- un poste ASEM principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- un poste d'adjoint technique territorial à 25h par semaine ;

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Michelle DEVANNE
Maire



Mme Marie-Noëlle FRADIN
Secrétaire de séance

